

DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier Local des Collectivités de Côte-d'Or

Séance du jeudi 24 septembre 2026

Président : Monsieur Nicolas SCHOUTITH

Secrétaire de séance : Madame Céline TONOT

Convocation envoyée le 17/09/2026

Nombre de membres du Conseil d'Administration : 15
Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents participant au vote : 12
Nombre de procuration : 0

SCRUTIN :

POUR : 12 **ABSTENTION : 0** **CONTRE : 0** **NE PREND PAS PART AU VOTE : 0**

Membres Présents :

Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Benoît BORDAS
M. Patrice CHATEAU
M. Hamid EL HASSOUNI
M. Thierry FALCONNET
M. Frédéric GOULIER
M. Alexandre HEDDAR
Mme Catherine MINAUX
M. Lionel SANCHEZ
M. Nicolas SCHOUTITH
Mme Céline TONOT
M. Jean-Michel VERPILLOT

Membres Absents :

M. Antoine HOAREAU
Mme Isabelle PASTEUR
M. Guillaume RUET

OBJET : AFFAIRES FONCIERES

Chenôve – 19 rue de la Justice – Acquisition

Il est rappelé que l'Etablissement Public foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or a déjà procédé, à la demande de Dijon métropole, à la maîtrise foncière et au portage de plusieurs propriétés comprises dans différents secteurs de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) « Entrée Sud », cette opération ayant été déclarée d'intérêt métropolitain par délibération en date du Conseil métropolitain du 30 juin 2021.

Il est proposé de poursuivre la maîtrise foncière et d'acquérir une nouvelle propriété située rue de la Justice, au titre du volet thématique « Acquisitions en attente d'affectation ».

Conformément à l'accord amiable intervenu avec les propriétaires, il est ainsi proposé de procéder à l'acquisition du terrain à bâtir, situé 19 rue de la justice, cadastré AN n° 53 et AN n°54. Cette acquisition interviendra moyennant le montant de 185 000 €, conforme à l'évaluation du Domaine.

Par ailleurs, le vendeur a sollicité un différé de jouissance au 2 novembre 2026 à titre gratuit, auquel il est proposé de réserver une suite favorable.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Après en avoir délibéré

DECIDE

- **d'acquérir** sur Monsieur AUBRY l'ensemble immobilier situé 19 rue de la Justice à Chenove, cadastré section AN n°53 et AN n°54 de 945 m², au titre du volet thématique « Acquisitions en attente d'affectation » ;
- **de dire** que cette acquisition sera traitée par acte notarié et interviendra moyennant le montant de 185 000 € ;
- **de consentir** à titre gratuit un différé de jouissance au 2 novembre 2026,
- **d'autoriser** le Président et la Directrice à signer, au nom de l'EPFL, tous actes à intervenir en vue de la régularisation de ce dossier et la Directrice à signer l'acte de vente.

Le 28 septembre 2026
Céline TONOT
Secrétaire de séance

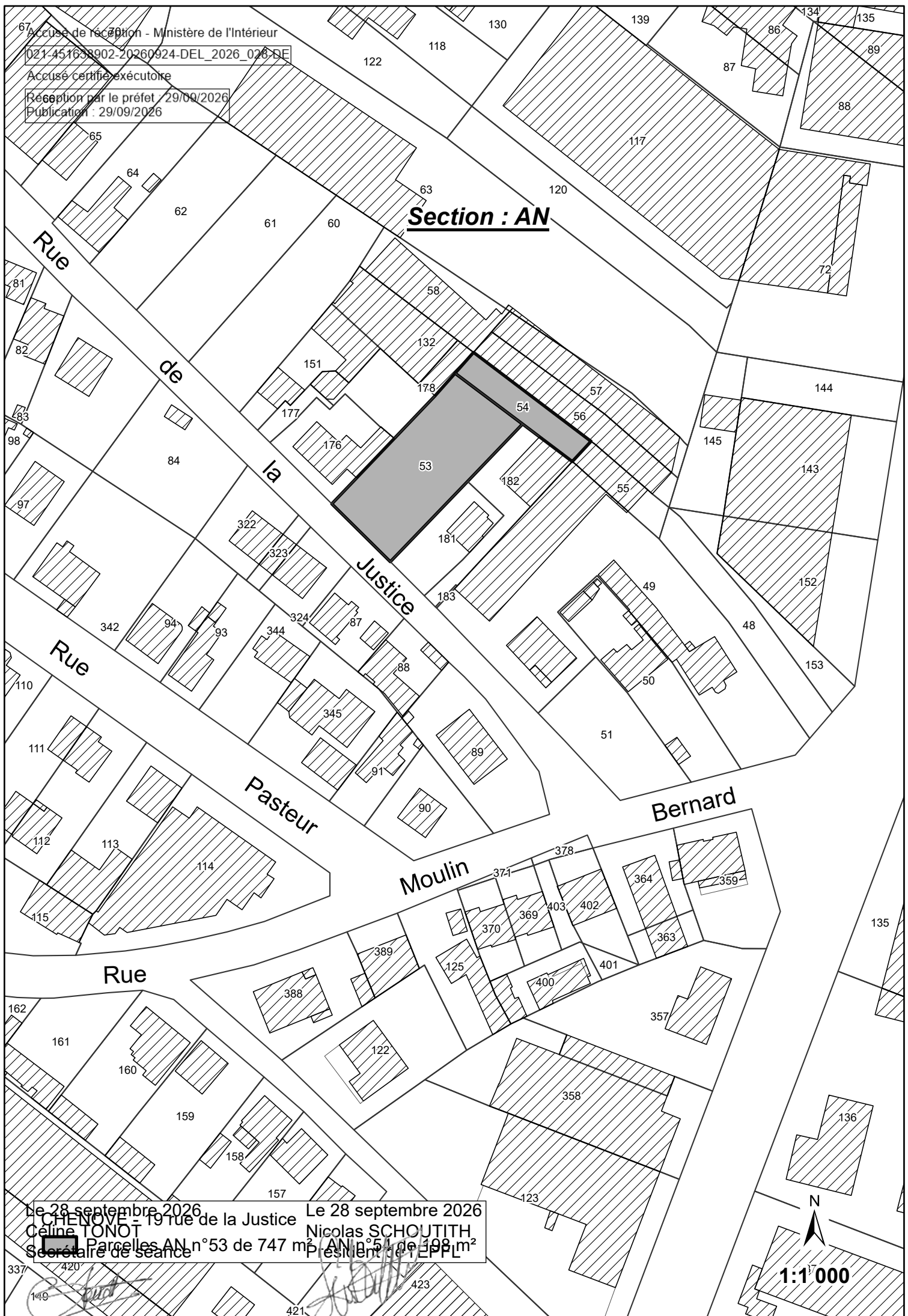


Le 28 septembre 2026
Nicolas SCHOUTITH
Président de l'EPFL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
021-451638902-20260924-DEL_2026_026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/09/2026
Publication : 29/09/2026

Section : AN



Le 28 septembre 2026
CHENOVE - 19 rue de la Justice
Celine TONOT
Secrétaire de séance
Le 28 septembre 2026
Nicolas SCHOUTITH
Président de l'EPFL

N
1:1 000